



Le petit Astillacois

Bulletin d'informations d'Astillac - Edition N°38 - Septembre 2020

« S'il y a moyen de surmonter la souffrance, alors il est inutile de se faire du souci. Si au contraire, il n'y a pas de moyen de surmonter la souffrance, alors à quoi bon se faire du souci ? »

(Extrait philosophique bouddhiste)

LE MOT DU MAIRE

Je vous écris ce lundi soir, bien décidé à ne pas en rajouter sur la Covid19. Depuis des mois on vous en rebat les oreilles !

Quand nous n'avions pas de masque en France, cette protection était inutile, superflue, dès lors que nous en avons ils sont obligatoires ! Protégeons-nous c'est important, les gestes barrière sont à respecter par tous.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent de l'hygiaphone dans les gares SNCF, à la poste, à la perception. Pour des raisons idiotes de modernisme, de progrès, de meilleurs contacts avec l'usager, on a fait sauter ces barrières de sécurité ! Belle idiotie.

Aujourd'hui nous voyons se réinstaller des plexiglas de protection ! Le secrétariat de la mairie d'Astillac a suivi les consignes... À cette occasion, je tiens à souligner que les trois employés communaux n'ont jamais cessé leur travail.

Au nom des équipes municipales, sortantes et entrantes, je les félicite et je les remercie. Ils ont pu bénéficier sur leur salaire de juillet de la prime exceptionnelle prévue par le gouvernement.

Les membres du nouveau conseil municipal élus le 15 mars ont finalement pu être installés le samedi 23 mai (cf. présentation du nouveau conseil page 2).

Je suis très fier de pouvoir pendant encore un mandat de six ans, présider aux destinées d'Astillac.

N'ayant pu « faire les mais ! » (peut-être en 2021), je profite de notre journal communal pour remercier tous les électeurs et les électrices qui se sont déplacés le dimanche 15 mars dernier pour venir voter ;

Et maintenant au travail !

C'est le slogan de la nouvelle équipe depuis le 23 mai dernier.

Dès le 15 juin, nous avons adopté le projet du budget 2020 (cf. article page suivante) et nous avons tenu, vu le contexte, à ne pas augmenter le taux des taxes !

Tout doucement la vie a repris son cours : Élections à la communauté de communes du midi corrézien, aux différents syndicats intercommunaux locaux et départementaux. Nous pouvons constater que le climat ambiant a été favorable à la continuité plus qu'au changement ! Et ce n'est pas fini, le dimanche 27 septembre prochain les grands électeurs corréziens éliront leurs sénateurs. Le mandat de sénateur (élu pour 6 ans) de messieurs Daniel Chasseing et Claude Nougine étant arrivé à terme.

L'été est déjà presque terminé, la rentrée s'annonce pour les scolaires, pour les étudiants et pour tous les adultes qui ont pu prendre quelques jours de vacances. Pour le conseil municipal aussi ! ... qui va continuer à son niveau à militer en faveur de la ruralité en France, à militer pour un aménagement équilibré entre campagnes et métropoles. Quelle sera notre situation en 2026 en fin de mandat ? Que sera devenu l'intercommunalité ? Parlerons-nous encore de communes nouvelles ?

Le constat de ce début de mandat, c'est la bonne santé des communes rurales.

L'agence « France locale », écrit « *il y a une corrélation parfaite entre santé financière et taille démographique des communes* ». Le travail en ce début de mandat c'est la définition du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Nous continuerons les travaux commencés lors du mandat précédent et nous vous tiendrons au courant.

L'inquiétude actuelle, c'est ce qui risque de se passer à la rentrée, les défaillances d'entreprises, les vagues de licenciement...

Ca n'arrive pas qu'aux autres ! malheureusement.

Bon courage à tous !

Bernard REYNAL

Taxes foncières 2020 (sans aucune augmentation !)

Libellés	Taux 2019	Taux 2020
Taxes foncières (Propriétés bâties)	12,53 %	12,53 %
Taxes foncières (Propriétés non bâties)	97,50 %	97,50 %

Il n'y a plus de taxe d'habitation !

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

CA	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	126 775,64 €	110 080,94 €	236 856,58 €
Recettes	211 693,49 €	57 936,58 €	269 630,07 €

Les budgets

	Année 2019	Année 2020
Total fonctionnement	210 000,00 €	198 000,00 €
Total budget	373 000,00 €	338 000,00 €
Total investissement	163 000,00 €	140 000,00 €

Subventions 2020 accordées aux associations

Comité des fêtes	850 €
Association des chasseurs	300 €
Association des rêveurs	200 €
Les pupilles des pompiers	250 €
Le petit Patrimoine	400 €
Le four à pain de Thézels	300 €
Association Ré - Création	200 €
USEP de Beaulieu sur Dordogne	100 €
Têtes blanches et idées vertes	150 €
Radio Vicomté	100 €
Amicale des maires du canton	50 €
Les restos du cœur	200 €

« LES VEAUGIENS » débarquent à Astailac !



Nous sommes Rosalie ZINCK et Cyril JACQUOT.

C'est avec grand plaisir que nous vous informons notre arrivée à Michel d'Astailac. Nous venons de reprendre la ferme Pompier avec nos vaches de race Vosgienne afin de créer notre entreprise.

La ferme se prénomme à présent la « **Ferme de Rosalie** » et l'entreprise se nomme :

« **LES VEAUGIENS** »

Nous allons vous proposer de la viande bovine ainsi que ses produits transformés à la ferme par Rosalie et vendus sur les marchés par Cyril. Il vous proposera aussi des produits d'autres amis producteurs de nos régions voisines et de notre région d'origine telle que de la charcuterie et du fromage.

Nous sommes très heureux d'être ici, tout le monde s'y plait y compris nos vaches.

Au plaisir de vous rencontrer et de vous présenter nos produits de qualités.

La municipalité d'Astailac est très heureuse d'accueillir ce jeune couple, Rosalie et Cyril, qui a choisi notre commune pour s'y installer. Elle lui souhaite la bienvenue et tout le succès escompté dans leur entreprise.

Un grand MERCI aux personnes qui ont participé à la confection et aux dons de masques pour notre commune !

Association Ré Créations

Avec l'avis favorable de notre maire, monsieur Bernard Reynal sur la déclaration adressée à la Préfecture, l'association Ré Créations a organisé sa première exposition "Les savoir-faire d'Astailac" à la salle polyvalente les 8 et 9 août derniers.

Toutes les règles sanitaires ont été respectées : fléchage au sol, distanciation des portants de présentation, mise à disposition de masques jetables et gel hydroalcoolique.

La centaine de visiteurs qui a osé braver la chaleur de ces deux journées a pu apprécier la diversité et la qualité des "savoir-faire d'Astailac", depuis l'armure du Moyen Âge aux tableaux et foulards si délicatement peints sur soie, en passant par les patchworks, tissages, photographies, tapisseries, ouvrages au point de croix, peintures et collages... et les objets créatifs de l'association Ré Créations.

Dans le même temps, Simone Delmas dédicait son nouveau livre "*Contes et Légendes de notre terroir*".

L'association remercie chaleureusement tous les exposants ainsi que toutes les personnes qui ont installé l'exposition avec les mesures sanitaires requises, qui ont assuré les permanences ainsi que celles qui ont géré la communication.

Les membres de l'association, très motivés, fouillent dans leurs tiroirs et ont déjà trouvé des idées pour réaliser de nouveaux ouvrages pour l'exposition de l'année prochaine !

Le bureau Ré Créations



Le discours et l'apéritif offert par Simone et Yvette pour clore cette journée !



Le gâteau d'anniversaire offert par les membres de l'association Ré Créations à Simone ,Yvette et Raymonde !



Retrouver Astaillac sur son site internet :
www.astaillac.fr

Le rallye des voitures anciennes est passé par Astaillac



Le rallye des voitures anciennes organisé par le comité des fêtes de Beaulieu-sur-Dordogne le 14 juillet dernier est passé par Astaillac ! La municipalité aidée des associations astaillacoises leur a offert une pause café gourmande !

« Ce rallye découverte du patrimoine, façon carte aux trésors a été conçu pour faire découvrir la campagne Bellocoise, sa nature, son histoire, son patrimoine et ses paysages ».

Merci aux organisateurs.

L'association des chasseurs astaillois

L'assemblée générale de l'association de chasse d'Astailac s'est tenue le 9 août dernier en plein air et en présence de Bernard Reynal, maire.

L'ordre du jour était le suivant :

- Le bilan moral et financier
- Le renouvellement du bureau
- La modification des statuts
- L'organisation de la saison 2020/2021

La réunion s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité pour finir ensuite par un pot de l'amitié.



Photo souvenir de la saison 2019/2020



Les membres élus pour la saison 2020/2021

Le caveau communal

Décidé depuis 2013 sur une idée de Charles Dupuy, l'aménagement d'un caveau communal à Astailac est enfin réalisé depuis 2019.

En effet, les ayants-droits de la famille LHOMME ont proposé de donner leur caveau à la commune.

Les démarches et les travaux (perçement et pose d'une ouverture) sont maintenant terminés.

Le règlement intérieur délibéré le 16 décembre 2019 peut se résumer comme suit :

- Il rappelle que le but de ce caveau est de permettre aux familles d'Astailac, frappées par un deuil d'y inhumer provisoirement leur défunt ou l'urne contenant les cendres de celui-ci,

- Il indique cependant que l'accès au caveau provisoire est accordé gratuitement pendant 60 jours à compter du décès, ensuite une redevance journalière de :

- 3 € sera perçue du 61^{ème} au 90^{ème} jour

- 5 € sera perçue du 91^{ème} au 120^{ème} jour

L'augmentation sensible de la redevance devant inciter les familles à donner une sépulture définitive à la dépouille de leur défunt.

La recette sera constatée au budget de la commune et affectée à l'entretien du cimetière.



La Croix de Cassagne



La dernière action du père Gérard Reynal curé de l'ensemble pastorale Beaulieu-Meyssac, fut de bénir la nouvelle croix de Cassagne. Elle est installée conformément à la loi 1905 (séparation de l'église et de l'État) sur un terrain privé en bordure de route. Grâce à l'autorisation de Monsieur Démaret, nouveau propriétaire des biens de Monsieur et Madame Blavignac.

C'est donc le vendredi 28 août à 18h30 que la cérémonie s'est déroulée devant la croix en présence d'une quarantaine de personnes de Cassagne et plus largement d'Astailac.

Le verre de l'amitié fut partagé ensuite sous le hangar de Monsieur et Madame Paul Faurel car on craignait l'orage alors que ce fut une belle soirée ensoleillée. L'abbé Gerald Reynal a quitté ses fonctions de curé le 31 août dernier, il réside maintenant à la maison Saint-Joseph 1, place sœur Sophie-Maillard au titre de prêtre auxiliaire de l'équipe pastorale de Tulle. Bonne retraite à notre curé.

Bernard REYNAL

Questions ruralités



Bernard Reynal, maire d'Astailac, vice-président de l'association des maires de Corrèze depuis le samedi 29 août dernier, a rencontré à Ussel le vendredi 4 septembre 2020, monsieur Joël Giraud, secrétaire d'Etat chargé de la ruralité.

Il a remercié le ministre :

- de bien vouloir « mener à bon port » l'agenda rural. (181 mesures en faveur des territoires)
- de procéder à la nomination de référents de cet agenda dans tous les ministères et au sein des préfectures.
- de s'appuyer sur l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour que l'action de l'Etat s'adapte aux spécificités de chaque territoire.

En effet, la ruralité n'est pas un bloc homogène et les problématiques ne sont pas les mêmes partout.

La nouvelle équipe municipale 2020/2026



Bernard REYNAL
Maire



Jacques LAUSSAC
1er Adjoint



Gisèle BONNEVAL
2ème Adjoint



« Vous rendre heureux
et fiers de vivre à
Astailac ! »



Christine CATOIRE



Didier CELLES



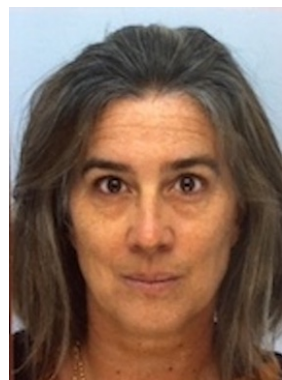
Laetitia DEBONNAIRE



Bastien DUGARD



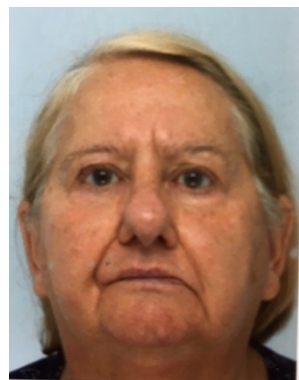
Julien FRANCESCHINI



Stéphanie MARGERIT



Lionel OUBRAYRIE



M-Andrée RICHARD